



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. : 02/ 633 30 24

Bientôt

UNE GRANDE ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNALE

**CONSULTEZ
NOTRE AGENDA
EN DERNIÈRE
PAGE**

Au début de l'année prochaine, la population lasnoise sera consultée sur le schéma de structure communal et le règlement communal d'urbanisme.

Cela se fera par des séances publiques d'information. Nous serons informés des lieux et dates de ces séances par l'administration communale.

Que sont ces **SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL** et **RÈGLEMENT D'URBANISME** ?

Ils s'inscrivent tous les deux dans le décret du 27 avril 1989 du Parlement Wallon. Ce décret modifie le code wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CWATU) dans le sens d'une plus grande décentralisation et participation.

Ce décret est axé sur quatre mécanismes essentiels :
- la création des schémas de structure communaux,
- l'instauration d'une procédure décentralisée de délivrance des permis,

- l'adoption des règlements d'urbanisme et
- l'accentuation du mécanisme de participation au sein des Commissions Consultatives d'Aménagement du Territoire (C.C.A.T.)

A. LE SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Ce schéma est "un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal".

I. LE CONTENU

a) *Synthèse de la situation existante*
- Exposé de la situation juridique. Etat des

Suite en page 2

La chronique de Françoise BORTELS

LA TOUR DE MORIENSART

Certains s'étonneront de voir ici des articles sur un lieu sis en territoire limitrophe. Quoi de plus naturel pourtant, puisque nos statuts stipulent clairement que notre asbl a pour objet "la défense et la protection de l'environnement... à Lasne et dans ses environs immédiats". Or, des bruits persistants font état de projets de constructions dans ce paysage unique.

Puissions-nous attirer l'attention du public et des autorités ottintoises sur les menaces qui pèsent sur de nombreux sites réputés "intouchables" et si souvent défigurés.

La rédaction

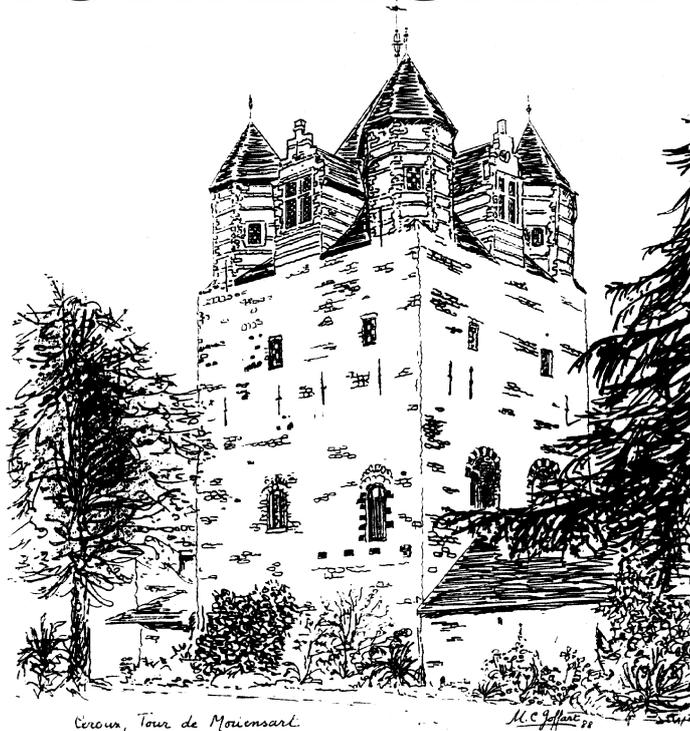
C'est l'automne. Les arbres perdent leurs feuilles, ce qui nous permet d'apercevoir à travers leurs rameaux dénudés la silhouette trapue de la tour de Moriensart.

Au XIII^{ème} siècle, de vastes étendues boisées la séparaient des hameaux voisins dont Beaumont auquel on accédait par un sentier aménagé dans le bois de Pallandt. Aujourd'hui, suite aux défrichements, la tour domine champs et prairies dans un cadre magnifique.

Les tours étaient nombreuses en Brabant. Certaines sont en ruines comme la tour Griffon du Bois de Corbais, la tour d'Alvaux à Nil-Saint-Vincent ou encore celle de Gollard à Noduwez. D'autres ont totalement disparu comme celle de Chapelle-Saint-Lambert démolie en 1851, les blocs de pierre ayant servi à la construction de routes.

Du XIII^{ème} siècle à nos jours

Il est remarquable de constater que celle de Moriensart a connu une occupation constante depuis sa construction au début du XIII^{ème} siècle



Cireux, Tour de Moriensart

M.C. J. H. 20

jusqu'à nos jours. Ce fait explique son bon état de conservation et ses propriétaires, soucieux de vérité historique, l'ont restaurée en 1950, en la débarrassant d'adjonctions malheureuses. Deux thèses s'affrontent quant à sa destination.

Certains la considèrent comme un bâtiment défensif construit dans le

Suite en page 5



SCHÉMA DE STRUCTURE RÈGLEMENT D'URBANISME

Suite de la première page

plans communaux et des schémas directeurs en vigueur, état des lotissements, état des alignements et de tous les règlements en rapport avec la bâtisse ou la voirie.

- Exposé des données foncières, immobilières, urbanistiques, paysagères, écologiques, économiques, sociales et culturelles.

b) Les objectifs d'aménagement.

Le schéma doit exposer les objectifs et mesures de développement et d'aménagement selon les priorités dégagées et compte tenu de la situation existante, les décisions d'investissement et des possibilités financières de la commune; les mesures d'aménagement qui en résultent doivent être exprimées dans un document cartographique.

c) L'affectation par zones.

Le schéma de structure doit reprendre obligatoirement l'affectation des zones et de l'implantation des équipements et infrastructures, en se fondant sur les plans existants. L'affectation peut détailler le zonage prescrit par le plan de secteur.

Le schéma ne pourra prévoir que d'apporter des précisions aux prescriptions du plan de secteur, voire des dérogations et sûrement pas de modifications.

d) L'implantation des équipements et des infrastructures.

Par équipement, il faut entendre les équipements communautaires et de service public. Les infrastructures concernent les communications et le transport d'énergie.

e) Les flux de circulation.

Le schéma doit reprendre les orientations générales destinées à harmoniser et à intégrer les flux de circulation.

f) Les modalités d'exécution des mesures d'aménagement.

Le dernier type d'indication que doit reprendre le schéma de structure, c'est l'exposé des moyens techniques et financiers que la Commune compte mettre en oeuvre pour concrétiser les mesures préconisées ainsi que les grandes étapes de la programmation des actions qui en résultent. Cet aspect du schéma de structure nous montrera comment la Commune compte effectivement aménager notre environnement.

II. LES EFFETS JURIDIQUES DU SCHÉMA DE STRUCTURE

"Le schéma de structure est impératif pour les investissements communaux, il est contractuellement obligatoire pour les personnes qui perçoivent les subventions en contrepartie

d'engagements pris par elles en vue d'exécuter le schéma de structure. Il est indicatif pour le surplus".

De fait, le schéma de structure aura une certaine portée pour les privés puisque la Commune sera amenée à délivrer directement les permis de bâtir sans avis préalable du fonctionnaire délégué de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

B. LA PROCÉDURE DÉCENTRALISÉE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

La Commune pourra donc, dans quelque temps, délivrer directement les permis de bâtir et de lotir. Le régime de l'avis préalable du fonctionnaire délégué du gouvernement wallon sera supprimé au profit d'une tutelle de suspension et d'annulation a posteriori. C'est à ce titre que l'on parle de décentralisation.

Pour cela, la Commune doit remplir 4 conditions :

1. Avoir un plan de secteur. Le plan de secteur existe pour toute la région wallonne. Il détermine les zones à bâtir, agricoles, industrielles, classées, etc. Ce plan doit être, dans les années à venir, révisé.
2. Avoir adopté un règlement communal d'urbanisme.
3. Avoir adopté un schéma de structure communal.
4. Avoir une commission consultative d'aménagement du territoire (C.C.A.T.). (Dans notre commune, la nouvelle C.C.A.T. est en formation).

C. LE RÈGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

C'est l'ancien règlement sur les bâtisses. Le contenu:

Le règlement communal d'urbanisme complète les prescriptions des règlements généraux d'urbanisme (entre autres les règlements sur les bâtisses en site rural).

Cependant, il contient obligatoirement :

- en ce qui concerne tant les bâtiments principaux que secondaires, les prescriptions relatives à l'implantation, à la hauteur et aux pentes des toitures, aux matériaux d'élévation et de couverture ainsi qu'aux baies et aux ouvertures;

- en ce qui concerne la voirie et les espaces publics, les prescriptions relatives au gabarit, au mode de revêtement, au traitement du sol, au mobilier urbain, aux plantations, au parking des véhicules, aux enseignes et aux procédés de publicité ainsi qu'aux conduites, câbles et canalisations.

Ce règlement veillera également à régler l'abattage ou la modification de la silhouette des arbres et haies remarquables. Ce règlement communal d'urbanisme peut être "zoné" c.à.d. qu'il peut contenir des prescriptions différenciées appropriées aux spécificités des diverses zones du territoire communal.

Ce règlement sera soumis à enquête publique.

D. LE RÔLE DE LA C.C.A.T.

Ce décret sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme porte donc non seulement sur la décentralisation (le rôle accru de la Commune), mais aussi sur la participation. Et, selon le gouvernement wallon : "La décentralisation sans participation serait une faute".

Cette participation sera atteinte en augmentant le rôle de la C.C.A.T.

La C.C.A.T. devra être consultée sur le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme.

Son intervention sera obligatoire également pour les demandes de permis soumises à publicité.

CONCLUSION

L'avenir urbanistique de notre commune dépend très fortement de ces différents plans qui sont élaborés pour le moment.

Nous serons amenés à nous prononcer très prochainement sur ces plans. Des séances d'information vont être organisées et nous pourrions remettre nos avis.

N'hésitons pas à le faire.

Il est important de donner nos avis sur ces décisions qui conditionneront notre avenir à long terme.

De plus, la délivrance des permis de bâtir et de lotir sera du ressort de la Commune. Cette décentralisation ne peut être pour les autorités communales l'occasion de détourner la portée de leur autonomie. Soyons attentifs. La nouvelle C.C.A.T. (qui devrait se mettre en place rapidement) devra être consultée le plus souvent possible.

N'hésitez pas à participer à la vie communale. La Commune est le premier échelon de la démocratie !

Yves LIMAUGE, président

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros

Secrétariat :

Didier GELUCK au 633 30 24

Trésorerie :

Geneviève VAN ACKER au 633 16 19

Groupe Sentiers :

Pascale LAMBERT au 633 64 90

Paul LECHARLIER au 633 15 87

Réserve Naturelle du Ru Milhoux :

Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20 h

Conservateur

de la Réserve naturelle :

Eric de MEVIUS au 633.30.29

Eau et pollutions :

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme, Aménagement du territoire :

Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Groupe Batraciens :

Johanna LEUPEN au 633 24 71

Contacts avec les écoles, flore, faune :

Françoise TOBIE au 633 35 03

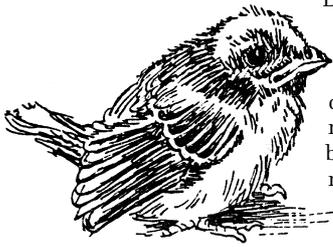
Comité de rédaction :

Didier GELUCK au 633 30 24

*Nous souhaitons
à nos membres et lecteurs,
de bonnes fêtes
et une excellente année 1996*



LE NOURRISSAGE HIVERNAL DES OISEAUX



Dès fin août, les oiseaux insectivores nous quittent. D'autres s'adaptent, entamant plus tardivement leur migration à longue ou moyenne distance, et deviennent temporairement frugivores : ils consomment des baies sauvages et des fruits venus à maturité.

Certains insectivores partiels, comme par exemple le "rouge-gorge" s'intéressent aux semences de graminées.

Les espèces les plus communes, généralement sédentaires, passent sans transition du régime insectivore strict, à un régime plus varié. Nos mangeoires sont également visitées par des migrateurs, comme par exemple les mésanges charbonnières et bleues.

Le nourrissage hivernal peut généralement commencer à partir de novembre. Il doit tenir compte des conditions climatiques (gel prolongé, enneigement). Il doit être varié, placé en des endroits divers garantissant la sécurité (attention aux chats !). Il est souhaitable de distribuer la nourriture à heure fixe et régulièrement, de préférence le matin. Voyez ci-contre quelques menus proposés en fonction des espèces.

Par temps de gel, il faut également se soucier de l'eau: dans un récipient peu profond recouvert d'un grillage (pour éviter que l'oiseau ne s'y baigne et "gèle" ensuite).

L'eau doit être pure, sans aucun additif. Ceci est superflu par temps de neige (l'oiseau la picore) ou si vous disposez d'un étang ou d'une mare (à condition de casser la glace !).

Une étude scientifique a démontré que l'intervention humaine est salutaire pour l'ensemble des oiseaux et peut avoir une influence positive sur l'accroissement des nidifications (mésanges).

L'oiseau sait doser ce qui lui est nécessaire, et dès que les conditions climatiques sont meilleures, il préférera la recherche de nourriture naturelle.

Le nourrissage hivernal ne restera donc qu'un pis-aller.

Ch. H. (d'après "L'Homme et l'Oiseau").

Aidons-les à passer l'hiver :		Espèces																	
Menu ★★ ★★ pour nos oiseaux		Hérons	Cygnés, Canards, Oies...	Buses	Fouilles, Poutres d'eau...	Mouettes, Goélands...	Pigeons, Tourterelles	Pics épeiches	Etourneaux	Cornelles, Pies, Geais...	Accenteurs mouchetés	Grives, Merles...	Mésanges	Sittelles	Rougegorges	Pinsons, Verdiers	Bourreils	Grosbecs casse-noyaux	Moineaux
Nourriture																			
Tournesol strié													●	●		●	●	●	
Maïs, froment... mélange concassé du commerce		●			●	●				●						●			●
Maïs, froment... mélange entier du commerce		●			●	●				●									
Avoine pelée, chenevis, millet plat, graminées sauvages						●				●					●	●	●	●	●
Millet rond						●				●					●	●		●	●
Riz cuit		●			●	●		●											●
Noix de coco (pulpe), arachides (aussi moulues)								●	●				●						
Noix, noisettes, faines, amandes (aussi moulues)								●					●						
Noyaux de cerises																			●
Vers de farine, asticots								●	●		●	●	●	●	●	●			
Graisses végétales, margarine, beurre, suif, saindoux, lard, NON SALE								●	●			●	●	●	●	●			
Cretons de graisse (bœuf)								●				●	●	●	●				
Déchets de viande FRAIS		●	●	●															
Carcasse de poulet, de lapin...			●							●									
Déchets d'abattoir, abâts, têtes de volaille			●							●									
Cœur de bœuf (lanières)		●																	
Poisson blanc frais NON SALE		●			●														
Fruits (pommes, poires, raisins secs...)					●				●	●		●							
Feuilles de salade, chicons, choux		●		●															
Pommes de terre cuites		●			●					●									●
Pains frais ou sec, biscottes		●			●	●			●	●		●							●
Fromage (petits dés)					●				●	●		●	●						●

UN PROJET DE LOTISSEMENT QUI REFAIT SURFACE

En 1992 la famille propriétaire du terrain qu'elle possède entre la route de l'Etat et le Bois Eloï introduisait une demande de permis de lotir.

Il s'agit d'un terrain situé en zone d'habitat à caractère rural, tel que défini par le plan de secteur.

Cependant, ce lotissement tel qu'il était présenté comportait une série de défauts et une atteinte grave à notre environnement. Nous nous sommes opposés en tant qu'association de défense de cet environnement à ce projet.

En 1993, une nouvelle demande a été déposée, puis retirée.

Sans contester au propriétaire le droit de rentabiliser son bien, nous demandions à l'époque qu'il soit tenu compte du caractère rural imposé par le plan de secteur et qu'un plus grand respect de l'environnement préside à tout le projet.

Cette année 1995 voit le projet refaire une nouvelle fois surface. Il diffère peu des précédents sauf en ce qui concerne la voie d'accès aux constructions qui dans la première demande se situait à un endroit où elle aurait constitué un danger

grave pour les voitures entrant ou sortant de ce lotissement.

Il y est toujours question de 16 grosses maisons.

Nous sommes obligés de constater que cette nouvelle (?) mouture provoquerait un bouleversement complet de ce terrain en pente et de tout le site qui, ne l'oublions pas, est entouré de zones vertes considérées officiellement comme zones d'intérêt paysager et est à un jet de pierre d'un site classé.

Le bel ensemble que constitue le terrain en cause, le bois qui le jouxte, les beaux paysages des bords de la Lasne et le site classé d'Aywiers, seraient irrémédiablement détruit par la réalisation de ce lotissement.

Le problème déborde largement ce cas particulier. En effet, si l'on continue à permettre ce genre de réalisation qui ressemble comme une soeur à quantité de lotissements impersonnels tels qu'ils fleurissent un peu partout, on contribuera à massacrer les paysages, les zones d'intérêt paysager qui font encore le charme et la beauté de nos villages, de notre village.

Nous avons rentré avant la clôture de l'enquête un dossier au Collège des Bourgmestre et Échevins, dossier expliquant en détails pourquoi nous pensons que l'on ne peut laisser aménager ce lotissement tel qu'il est conçu. Nous reviendrons au sujet dans notre prochain numéro.

D.G



Imagine-t-on seize grosses maisons sur le terrain de gauche ?



À l'occasion du 10ème anniversaire du Centre Culturel du Brabant wallon, un FORUM y a été organisé le 14 octobre dernier pour le développement régional et les politiques culturelles en Brabant wallon, et le renforcement du partenariat.

Les participants étaient des acteurs sociaux, économiques et culturels.

CINQ ATELIERS se sont consacrés à la discussion et à l'étude des thèmes suivants :

1. ÉDUCATION PERMANENTE, ACTION SOCIO-CULTURELLE.

Cet atelier s'est surtout préoccupé de la protection des exclus ou des personnes en situation précaire, (qu'ils aient une voix), et de créer un mouvement "logements jeunes, sans abris". Le CCBW manque de moyens. Il est simplement un outil logistique.

2. CRÉATION, PROMOTION, CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE

Le lancement de centres d'art plastique en BW a été évoqué (Triennale ?). Il fut aussi traité d'un projet de concours, de lieux d'expositions du CCBW qui devrait assumer son rôle d'animateur d'échanges culturels.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT

Elargir les liens entre les communes. S'occuper de la protection des paysages et patrimoines ruraux (sentiers, paysages, zones humides, cours d'eau, etc.). Marguerite Yourcenar disait : "Le lieu de naissance est le lieu où, pour la première fois, on pose un regard sur soi".

FORUM AU CHÂTEAU DE LA HULPE



4. INFORMATION, COMMUNICATION, MÉDIAS, PARTENARIAT, DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION

Comment en quelques lignes donner une identité au Brabant wallon " terre de cacophonie, faite uniquement de discours politiques qui se superposent sans jamais se rencontrer et laissent aujourd'hui les habitants de trois régions distinctes totalement indifférents et sceptiques quant à leur avenir commun". Certains compromettent leur indépendance pour grappiller quelques subsides à la région, la province, la commune.

Dans le cadre d'un développement durable, plus de 30 associations se sont mobilisées pour sauver le val de Dyle, axe central du Brabant wallon. Le CCBW réunit tous les partenaires et le contrat de rivière est aujourd'hui une réalité.

Obtenir une mobilisation à l'ouest pour un contrat de rivière de la Senne et à l'est pour la

petite et la grande Gette donnerait aux habitants du Brabant wallon un but commun : régénérer, préserver leurs rivières.

L'eau, élément primordial de notre patrimoine doit être absolument préservée et les rivières n'ayant pas de frontières, même linguistiques, cette action permettrait d'entretenir de bons rapports avec ceux que nous appelons pudiquement nos voisins, mais qui sont aussi Brabançons.

Unir les 3 bassins, 3 régions, 3 identités.

- A. Contrat de rivière de la Dyle le 30.12.1992: 35 associations. Le mener à bien !
- B. Obtenir le contrat de rivière de la Senne.
- C. Obtenir un contrat de la petite et de la grande Gette.

Dans cet atelier, a été évoqué un projet de cours d'actualité chez les enseignants.

5. ÉCONOMIE, TOURISME, SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rôle de la province du Brabant wallon par rapport à Bruxelles.

Attention particulière portée à l'environnement, à l'accompagnement des jeunes.

Le meilleur taux de scolarisation est en B.W. L'emploi augmente en B.W.

33 % des habitants du Brabant wallon bénéficiant d'un emploi travaillent à Bruxelles.

Le Brabant doit devenir une "province pilote".

Notes réunies au cours de ce Forum par Odette Fossoul et Françoise Tobie qui participaient à deux des ateliers.

Le courrier des lecteurs

RENDONS À CESAR...

Lectrice assidue de LASNE NATURE, très intéressée par les précieuses informations que vous diffusez sur notre belle commune.

J'ai regretté que dans l'article "Trois refuges naturels à Lasne" publié dans votre dernier numéro, il ne soit pas fait mention du premier Refuge Naturel RNOB de Lasne reconnu comme tel il y a longtemps déjà, sur le terrain entourant ma maison de "l'Acacia Méconnu".

C'est en effet le 3 septembre 1990 que sur la foi d'un rapport établi par Mme Christiane Percsy, que M. Gaspard Jedwab des RNOB m'écrivait :

"Votre terrain présente des qualités biologiques certaines et nous vous transmettons dès maintenant l'autocollant conférant le label de qualité Refuge Naturel RNOB aux

parties que vous gérerez dans cet esprit de conservation de la nature.

Nous vous souhaitons plein succès dans votre difficile entreprise et nous restons à votre entière disposition pour tout complément de conseils"

Depuis, les fêtes du printemps, organisées en collaboration avec le CCBW y attirent de plus en plus de monde et confirment l'intérêt de cet endroit magique.

Cela méritait d'être dit et cité. Je vous en remercie.

Odette FOSSOUL (La Marache)

ATTENTION ! DANGER À LASNE ! STRYCHNINE, GRAINS EMPOISONNÉS, CHIENS EN LIBERTÉ...

Notre chatte a disparu.

Fugue ? Possible, mais nous ne le croyons pas puisqu'elle a été "opérée".

Ecrasée ? Peu probable. Jamais elle n'est allée sur la route éloignée et hors de son territoire, qui nous est connu.

Egarée ? Rien n'est à écarter. Cependant, depuis deux ans et demi elle connaît bien les environs.

Empoisonnée ? De beaux morceaux de poulet, garnis de grains suspects de couleur bleu-vert ont été trouvés pas bien loin de chez nous, il y a quelques temps. Et la semaine dernière,

m'a dit le vétérinaire, deux chiens ont été victimes de strychnine d'un autre côté de Lasne. Croquée par un chien ? Pas impossible. Notre voisin a vu deux chiens à l'oeuvre, sous ses yeux, dans son propre jardin.

À Renival, comme partout, il n'est pas bon d'être piéton accompagné d'un chien en laisse, sans avoir un bâton à la main. Bergers allemands et grands chiens se promènent impunément. Leurs maîtres savent sans doute que la police a autre chose à faire à Lasne. Puisse-t-elle nous entendre.

M.M. et P. LECHARLIER (Renival)

EAU PRÉCIEUSE

Réflexions après une coupure d'eau à Maransart le 6 novembre...

C'est lorsque nous sommes privés d'un bien, ou d'une personne, que nous comprenons notre attachement, c'est bien connu.

Mais l'eau, avons-vous pensé qu'un jour elle pourrait manquer ? L'eau potable manque déjà cruellement.

Faisons-nous tout ce qu'il faut pour ne pas la gaspiller ? L'apprenons-nous à nos enfants ?

La population mondiale consomme 5 fois plus d'eau qu'en 1950 ! Le Moyen-Orient est le plus vulnérable. L'Afrique sera à nouveau sinistrée en 2025.

Une fuite goutte à goutte peut consommer 35m³ l'an, un mince filet d'eau 140 m³, une fuite de WC, jusqu'à 219 m³.

F. TOBIE (Maransart)





LA TOUR DE MORIENSART

Suite de la première page

but de protéger la limite du duché de Brabant. Par contre l'abbé Jeandrain, notamment, ancien curé de Cérroux, conteste cet usage militaire pour y voir une habitation seigneuriale. Il appuie sa thèse en soulignant la distance importante qui sépare les différents donjons entre eux et le manque de défense de celui de Moriensart qui n'avait, semble-t-il, ni palissades, ni fossés. L'interprétation de la fonction de la tour varie suivant que l'on adopte l'un ou l'autre point de vue.

La tour a aujourd'hui sensiblement le même aspect que celui qu'elle avait sur la plus ancienne représentation que nous possédons : une gravure de Jacob Harrewijn datant de 1705.

Il s'agit d'une construction carrée à deux étages, d'une dizaine de mètres de côté à sa base et une quinzaine de mètres de hauteur sous corniche.

Une superstructure constituée de quatre tourelles d'angle et de trois lucarnes à gradins entourant une toiture pyramidale couronne l'édifice.

Sa construction est postérieure à l'ensemble puisqu'elle remonte au début du XVIII^e siècle. La couverture d'origine était constituée simplement de la pyramide à quatre pans.

Le donjon lui-même est un témoin de l'architecture romane civile. Il a été élevé dans la première moitié du XIII^e siècle en moellons de grès calcaire mêlé de grès ferrugineux.

Compte tenu de la difficulté et du coût des transports, ces matériaux étaient extraits dans la région et notamment aux villages voisins de Plancenot, Maransart et Couture (Sauvagemont).

Du rez-de-chaussée au deuxième étage

Au rez-de-chaussée, dont le plafond est vouté, une porte d'entrée a été percée de plain-pied, dans la face ouest de la tour, ce qui affaiblit le caractère défensif de cette dernière malgré la largeur des murs (1,80m au N.O.) et la rareté des ouvertures (quelques archères seulement). Au-dessus de cette porte romane, on distingue une sculpture dont la signification reste énigmatique. Elle ressemble à une tête d'homme avec un bras (?) pointé vers l'oeil droit. Dans une notice sur la tour de

Moriensart laissée par l'abbé Jeandrain, ce dernier y voit le symbole du "guet vigilant qui dans la cour de garde a toujours l'oeil ouvert" (1).

Un escalier aménagé dans l'épaisseur de la paroi du côté sud (2 m 40) conduit au premier étage.

À ce niveau quatre baies en plein cintre géminées (c.à.d. divisées en deux par une colonnette) apportent la lumière nécessaire à l'habitat.

Le contraste entre les pierres blanches et brunes des arcs de décharge extérieurs produit un bel effet décoratif. Les crochets de fer scellés dans le mur au-dessus de ces arcs servaient à maintenir les volets.

À l'intérieur, l'imposante cheminée, aux montants de pierres blanches et au tablier de bois (1) provient de la tour du Griffon à Corbais, et le pavement en pierres bleues en forme de trèfle à quatre feuilles, de l'ancienne abbaye de Waulsort.

Le second étage est éclairé parcimonieusement par sept fenêtres rectangulaires réparties sur trois côtés.

La face sud-ouest exposée aux vents dominants et à l'ardeur de la pluie est aveugle à ce niveau.

Quels ont été les seigneurs de Moriensart ?

Nous trouverons des éléments de réponse dans le prochain bulletin de Lasne Nature.

Françoise Bortels

(1) Abbé Jeandrain : notice sur la tour de Moriensart.

Il est possible de visiter la tour en prenant rendez-vous par téléphone avec son propriétaire au n° 010/ 61.15.17.

"Les amis du site de Moriensart"

Nous venons d'apprendre qu'une a.s.b.l. pour la protection du site de Moriensart vient d'être fondée ce 8 novembre 1995. Elle a pour objet principal la protection du site du plateau de Moriensart, entre Lasne et Cérroux.

Pour tous renseignements et adhésion, téléphonez au 010 / 610 28 97.

JAMAIS ON NE SE LASSE...

Un de nos fidèles lecteur nous écrit:

Les matinées ensoleillées d'automne engagent les marcheurs à la découverte des sites majestueux à la lisière même de Lasne, le long du Grand Chemin.

Cette ancienne voie de communication mérovingienne est située sur la crête qui sépare les vallées de la Lasne et celle de la Dyle. Elle relie Wavre à Nivelles et sillonne des sites absolument remarquables, des curiosités rappelant la vie et les coutumes des habitants d'il y a peu tels la Chapelle Robert, l'Arbre de Justice, le Bois du Caillou.

Au loin du hameau de Beaumont, se dresse la tour de Moriensart, édifiée au XIII^e siècle, telle un vaisseau apparaissant fièrement dans la brume matinale et surgissant au milieu de vastes cultures.

La faune y est présente et peu timorée : perdreaux, faisans, lièvres. Ce biotope heureusement encore non atteint par l'expansion immobilière vaut la peine d'être visité de l'aube au soir, de Rixensart à Lasne, des hauts de Lasne au plateau de Cérroux.

Les champs s'étendent dans la beauté ininterrompue des couleurs toujours changeantes. Le spectacle est à perte de vue et jamais on ne se lasse d'observer sa beauté, l'harmonie, la paix que procure une nature soigneusement entretenue, les silences profonds et pénétrants, si ce n'étaient quelques pollutions intempestives et nocturnes d'un animateur de soirées dansantes.

Jadis le ministère des Communications projetait d'y implanter la route N5, mais face à l'ampleur du désordre écologique, de la destruction historique, il y renonça avec beaucoup de sagesse et de raison.

Plus tard, la tour de Moriensart et son voisinage immédiat furent désignés au titre de monument classé. Et l'on s'interroge actuellement sur les licences qui auraient permis à l'agriculteur local d'y édifier des remises de matériel dont les volumes et les couleurs dénotent singulièrement avec l'ensemble architectural parfaitement harmonieux.

Tout cela fait apparaître un climat de désinvolture d'autant plus répréhensible que ce site exceptionnel, l'une des dernières richesses naturelles de notre région, mérite d'être pris en considération et PROTÉGÉ par toutes les compétences intéressées.

A.B.



De la route de Moriensart, au soir du 4 mai '95



LE COMPOST DE BROUSSAILLES

Avant d'entamer le sujet, précisons que le compost dit "de broussailles" porte aussi d'autres appellations :

- Compost dit "**des Templiers**", à cause de ses origines.
- Compost "**vivant**" de broussailles, en opposition avec les composts produits au départ d'éléments morts: déchets de cuisine, de potager, de fumier, de feuilles...
- Méthode "**Jean Pain**" célèbre pour ses expériences sur la bio-méthanisation issue du compost et sur la mise au point de différents types de broyeur mécaniques.

ORIGINE

Laurent Dailliez, historien français, spécialisé dans les recherches sur les Templiers, découvre en 1967 un document de l'abbaye cistercienne de Fitero, datant du XII^e siècle, démontrant les différentes méthodes de culture utilisées par les moines vivant dans la région de Cacères, dans le sud-ouest de l'Espagne, jadis un des principaux centres de l'Ordre des Templiers, ordre puissant, conseiller du Pape et de nombreux notables.

On lui fera également prendre connaissance d'une série de manuscrits transcrits au XIII^e siècle, découverts dans un presbytère, non loin de Cacères. Il s'agit de chartes.

Les Templiers n'étaient pas du genre à faire des traités, qu'ils soient de philosophie ou d'agriculture. Ces moines furent avant tout des chercheurs pratiques.

De tous temps, les moines donnèrent aux diverses sociétés le fruit de leurs travaux, laissant à chacun le soin de s'en servir à bon escient.

C'est au travers de ces chartes, que Dailliez a pu établir les diverses méthodes employées par les Templiers, pour mettre leurs terres en valeur dans des régions souvent arides, d'où la manière de faire du compost.

PRINCIPE

C'est simple, tout est né de l'observation.

- Il faut rendre à la terre sa fécondité, c'est-à-dire lui apporter l'humus que des siècles de production ont épuisé.
- Recréer le cycle naturel, ne pas détruire les insectes, tous ont leur utilité. Ils travaillent pour nous, mais il faut que la chaîne soit continue, afin de ne pas créer de déséquilibres.
- La forêt primaire est un bel exemple, tout y est pareil depuis la création du monde. Ensemble harmonieux, indépendant. A-t-on vu arroser une forêt ?

Cependant tout pousse, les arbres deviennent centenaires si l'homme les laisse pousser.

- La forêt n'a besoin de personne. Elle fabrique son humus par ses propres moyens. Les insectes y vivent très bien et les prédateurs se chargent de l'équilibre.

Chacun y apporte sa contribution volontaire. C'est une forme de communauté idéale.

- Idem pour les plantes de nos jardins. Elles peuvent et doivent se débrouiller toutes seules. Livrées à elles-mêmes, elles capteront la moindre goutte de rosée.

En période difficile, elles se replieront sur elles-mêmes.

Elles sont résistantes, pourvu que le sol qui les nourrit soit riche en humus vivant.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE (voir illustration)

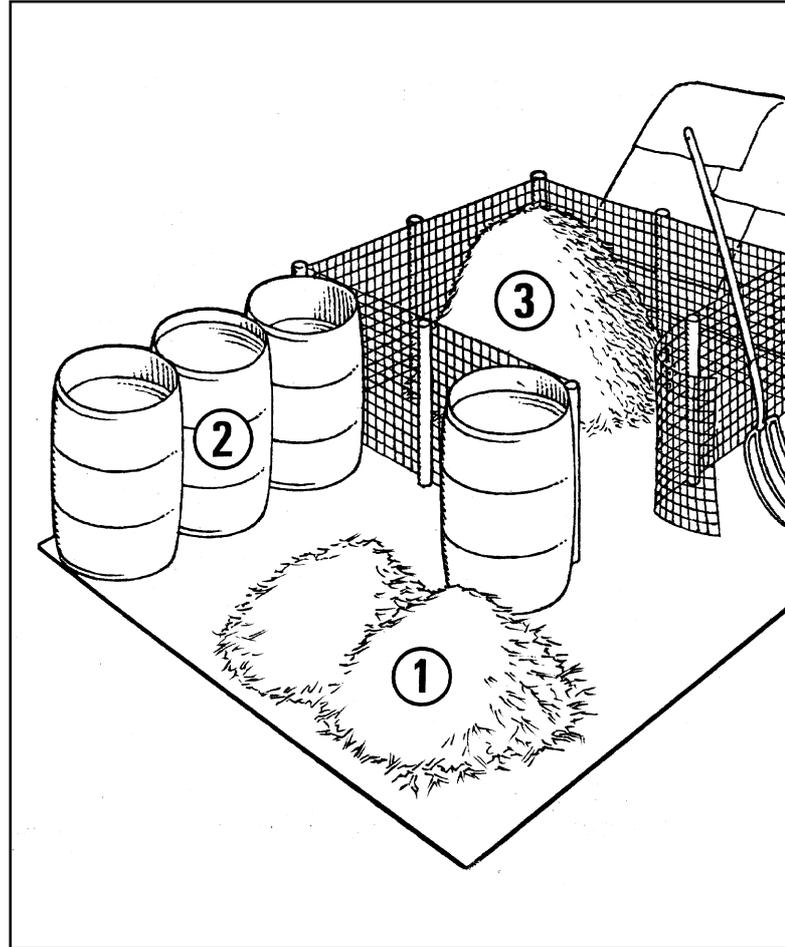
- 3 cuves minimum de 200 litres chacune (ciment, éternit, plastic) mais pas en métal à cause de l'oxydation) ou un grand trou recouvert d'une bâche (gare aux courbatures!),
- une aire de triage importante pour recueillir les tas volumineux,
- une aire de compostage en terre battue (pas de béton) pour la confection des tas,
- de l'eau de pluie, si possible,
- un broyeur si on voit grand,

- un gabarit pour mesurer les dimensions des tas de compost,
- une solide fourche à 4 dents.

DURÉE DE FABRICATION

L'opération complète comprend :

- 1 à 2 jours : récolte, tri, broyage,
- 1 jour de trempage,
- 21 jours de précompostage (fermentation anaérobie),
- 90 jours de compostage aérobie,
- Il faut donc préparer au minimum le tas 4 mois avant son utilisation.



FABRICATION

1. Récoltez

- Coupez les branches et les rameaux en sève, vivants, munis de leurs feuilles, sans tri ni dosage et cela, du printemps jusqu'à l'automne.
- Éléments venant de talus : prunelliers, fruitiers, épineux, ronce (gants).
- Tailles de haies : ligustrum, lilas, ifs, charmes.
- Herbacées en voie de lignification : orties, fougères, chardons (avant floraison).
- Dans le cas de préparation manuelle du compost :
 - le diamètre des rameaux ne peut dépasser 8 mm. La longueur a peu d'importance.
- Dans le cas de préparation mécanique :
 - on peut utiliser n'importe quel diamètre suivant le broyeur mis à sa disposition, à condition de réduire la matière à 8 mm d'épaisseur.

À déconseiller : les éléments résineux : peu de bois ou d'aiguilles de pin, sapin, mélèze; pas de bruyères ou lauriers (décomposition trop lente, matière trop acide).

À proscrire : les herbes tondues, les graminées (blé, orge, seigle, foin, paille).

Les légumineuses : trèfle, luzerne, sainfoin.



2. Tri

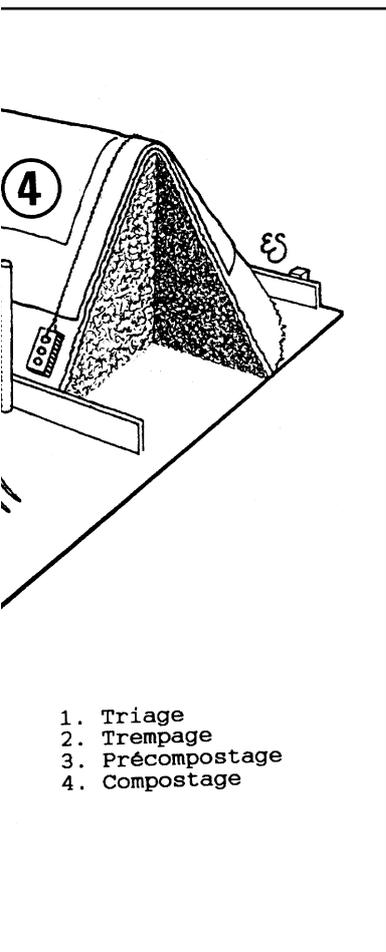
- Tout ce qui n'est pas "semi-ligneux" sera séparé, réservé à un tas de compost ordinaire.
- Tout ce qui est souple et vert, inférieur à 8 mm d'épaisseur ne doit pas être broyé. C'est quand elles ont plus de 8 mm, qu'il faut découper les branches au sécateur (5 à 10 cm de long), le broyeur ne servant que pour les grosses quantités.

3. Trempage et imprégnation

- La matière broyée ou non doit être trempée dans les 12 heures au plus tard. Ne jamais dépasser 24 heures, pour éviter le dessèchement de la sève qui constitue la partie vivante du compost.
- L'imprégnation dure 24 heures, en maintenant toute la matière immergée par des poids (ne pas dépasser les 48 heures).

On retire à la fourche la matière imprégnée, et on la dispose en tas sur l'aire de précompostage.

- Ne pas jeter le liquide. Il servira de ferment pour les trempages suivants.



4. Précompostage (fermentation anaérobie)

Avec la matière végétale imprégnée d'eau, on confectionne un tas bien tassé, qui va rester en place à même le sol, jusqu'à obtention d'un volume obligatoire de 4 m³ minimum.

Il peut être préparé en plusieurs jours ou plusieurs semaines. On dispose en fait de toute la période printemps-été, du moment que l'on maintient son taux d'humidité.

Le précompostage de 21 jours commence toujours lorsque le tas est terminé.

La fermentation bactérienne se manifeste très vite par une chaleur interne du tas pouvant atteindre 70-80 °. On peut faire autant de tas qu'on a de fois 4 m³.

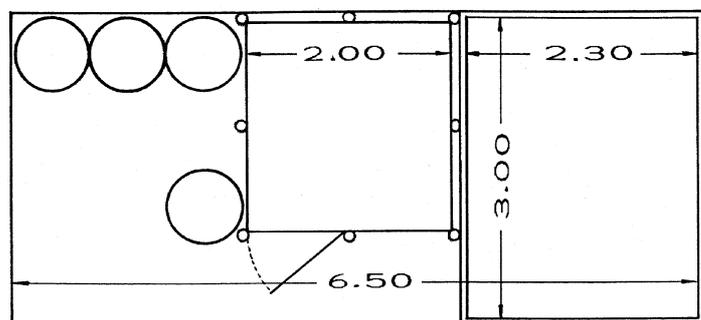
5. Compostage de 90 jours (fermentation aérobie)

- Passé les 21 jours de précompostage, on ouvre le tas en le cardant à l'aide d'une fourche recourbée, afin de l'aérer au maximum.

- Les matières devenues très légères devront être remises en un second tas, le tas de compostage

dont les dimensions sont rigoureuses, soit: 2,20 m à la base et 1,60 m à la plus grande hauteur, en forme de pyramide allongée, dont la longueur peut varier d'après la quantité de matière dont on dispose. À l'inverse du précompostage, les végétaux en décomposition seront "très aérés".

Pour terminer, le tas de compostage doit être recouvert d'une couche de 2 cm de terre, puis de branchages grossiers, de paille ou de toile de jute. Cette couverture évite les pertes de chaleur par le vent et



empêche la pluie de trop pénétrer à l'intérieur. Ne pas utiliser de toile plastifiée, l'air doit circuler librement dans le tas. Ceci constitue la phase hivernale.

UTILISATION DU COMPOST

- Ne peut être utilisé qu'en surface.
- Pour vos semis en ligne ou à la volée, procéder comme pour un semis classique dans le sol, puis recouvrir le sol de 7 cm d'humus vivant sans aucun arrosage.
- Pour les semis ou plantations faits ultérieurement à l'épandage du compost : ouvrir un sillon ou un trou dans la nourriture originelle du sol, semer ou planter et recouvrir. (Même les graines de carottes passent au travers des 7 cm de compost !)

QUE PLANTER ?

Tout. Légumes, plantes aromatiques, vignes, fruitiers, peu importe la grosseur de la graine.

REMARQUES GÉNÉRALES

- 4 m³ couvriront 60 m² la première année, à raison d'une couche de 7cm de ce compost, minimum indispensable pour empêcher les mauvaises herbes de pousser et pour conserver une température constante de 21°.
- Comme la terre ne "digère" que 3 cm de compost par an, le nouveau tas de 4 m³ de la deuxième année permettra d'agrandir votre surface de culture en conséquence, jusqu'à atteindre 100 m² les années suivantes.
- Le compost de broussailles se suffit à lui-même. Il est exclu d'employer des compléments de quelque nature que ce soit.
- Si l'ensemble du tas ne peut être utilisé de suite, on peut reformer un tas et entamer un nouveau compostage de 90 jours, ce qui donnera un compost de 180 jours à la texture très fine ayant l'aspect du terreau.
- La surface mise en culture doit être impérativement d'un seul tenant (ni chemins ni sentiers). Toute la surface doit être couverte, c'est une condition essentielle à la réussite.
- Ce compost convient pour des étendues modestes, à l'échelle humaine, non pour des plaines canadiennes. Le rendement étant de 3 à 4 fois supérieur: 50a = 2 Ha, ce qu'il faut pour faire vivre un maraîcher.
- Il faut provoquer l'aide entre voisins,
- pour faciliter les travaux de manutention, les quantités manipulées seront plus importantes (le partage du compost peut se faire équitablement),
- afin d'éviter les gaspillages : apport de branchages qui auraient été brûlés ou évacués avec difficulté,
- pour récolter le long de talus et terrains abandonnés en quantités suffisantes,
- pour investir dans un matériel de base si nécessaire.

CONCLUSION

Cette recette de compostage de broussailles, vieille de plus de 800 ans, nous apporte des produits sains, savoureux, sans aucune maladie, sans aucun traitement, sans arrosage, sans bêchage, sans couvert et sans binage.

Nous sommes en présence de moyens extraordinaires. Sachons les mettre en valeur et nous en servir sagement. Ces méthodes ont été établies pour des raisons humanitaires et non pour des buts lucratifs.

Erik SEVERIN

Références : "Le message" - L'homme aux tomates - Joséphine Ell- Editions "Club des Jardiniers" ASBL - 38, rue des Glands, 1190 Bruxelles. - "Les Templiers et l'Agriculture" Laurent Dailliez- Editions Alpes-Méditerranée- Impres'sud- 84, av. de la Californie 06200 Nice-France.- Armand Ell et ses expériences au Parc Josaphat- 411, Bd. Lambermont, 1040 Bruxelles - Tel.: 02/733 11 64.



PROMENADES DE SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE

À PROPOS DE NOS PROMENADES

Depuis un bon moment, certaines de nos promenades mensuelles n'intéressent plus grand monde.

Pourquoi ? Mystère !

Nous ne pouvons que constater et prendre acte.

Aussi, avons-nous décidé d'en suspendre l'organisation régulière, momentanément tout au moins.

Il est en effet gênant de déranger un guide pour peu de participants, le travail de préparation ne s'avère plus justifié.

Toutefois, nous maintiendrons les grandes classiques à thème qui ont généralement du succès et qui ont trait à l'ORNITHOLOGIE, LA MYCOLOGIE, LES BATRACIENS.

N'ayons point de regrets... ils sont superflus.

M. M. L.

BALADE À LINKEBEEK

Lors de notre intéressante et jolie balade à Linkebeek ce 10 septembre, nous étions quatre. Une fois encore les absents ont eu tort. Mme Chr. De Paedt était une guide parfaite. Connaissant bien son village, elle nous en a fait entrevoir les coins pittoresques qu'elle accompagnait de réflexions pleines de philosophie. On la sent proche de la nature et de la Terre-Mère. Si nous étions heureux d'avoir fait connaissance avec le Brabant flamand, nous étions un peu gênés d'avoir dérangé Mme De Paedt pour si peu de participants. Nous lui sommes d'autant plus reconnaissants du temps passé avec nous.

M. M. L.

NOS OISEAUX

Le dernier jour de septembre, nous avions rendez-vous avec nos guides ornithologues Brigitte Chivy et Eric de Mévius pour une promenade passant par l'étang de Maransart, notre réserve du Ru Milhous, le bois de Couture et le cimetière avant de revenir à notre point de départ.

Tous les oiseaux rencontrés par les participants n'auraient jamais été identifiés sans nos guides éclairés.

En dehors d'une très forte migration de rouges-gorges, de nombreux pigeons ramiers, canards colverts, corneilles noires et hérons cendrés, nous avons pu voir, et pour quelques-uns seulement entendre une trentaine d'espèces d'oiseaux différents, du troglodyte à la buse variable, en passant par cinq espèces de mésanges, quatre de pics, épervier, corbeau freux et bien d'autres.

F. T.

LES CHAMPIGNONS

Les champignons attirent toujours beaucoup de monde. Il y a là une sorte de fascination ! Sommes-nous subjugués par la soudaineté de leur vie secrète et mystérieuse qui jaillit, alors que la nature entame son temps de repos ? Sommes-nous charmés par leurs formes rondellettes trapues ou élégantes et la douceur de leurs couleurs ? Avons-nous soif de connaître ce qui peut aussi être la meilleure et la pire des choses ? Sommes-nous alléchés par le fumet qui, forcément, suivra la cueillette ?

Peut-être sommes-nous simplement étonnés d'avoir à portée de la main ces oeuvres d'art aussi figolées qu'éphémères... N'en est-il pas de leur beauté comme de celle de la rose qui vit "l'espace d'un matin" ?

Que de motivations pour participer à la "promenade champignons" !

La moisson était abondante et M. Henrion eut fort à faire pour nous introduire quelque peu dans les arcanes de la mycologie. Chapeau, pied, anneau, volve, lamelles ont leurs caractéristiques identitaires. Mais si l'on sait qu'en Belgique environ 20 espèces de champignons sont comestibles sur les 2000 existant, prudence et méfiance sont de mise.

Merci, M. Henrion, de nous avoir partagé votre compétence avec tant de gentillesse.

M. M. L.

LE MOULIN À VENT DE WOLUWÉ

Le dimanche 5 nous sommes allés admirer le moulin à vent de Woluwé-St-Lambert dit "Moulin brûlé".

Visite aussi passionnante que l'air était froid, malgré le soleil qui était de la partie.

Ce moulin représente une activité artisanale aujourd'hui révolue. C'est là un monument, un objet didactique et touristique qui attire ceux qui recherchent les traces du passé.

Le meunier, très savant, nous apprit que le moulin était constitué de 81 pièces différentes portant chacune des noms spécifiques comme: la bâtière du monte sac, les béquilles, le treuil, les planches à vent, la meule courante, etc. Les pièces de bois sont faites d'orme, de charme ou de hêtre.

Ce moulin bâti près de Tournai en 1767, fut transféré à Woluwé en 1962/63 puis, après avoir été victime d'un incendie en 1980, réédifié sur le site actuel.

Par bon vent, les extrémités des ailes peuvent atteindre la vitesse de 100 km heure !

Pour que le moulin fonctionne, les ailes doivent être placées face au vent. Un treuil, arrimé aux pieux fixés au sol, permet au meunier de déplacer seul les 35.000 k que pèse la masse du moulin.

Aujourd'hui encore, il existe en Flandres une école qui forme des meuniers. Voilà un bien beau métier fleurant bon le bois et le grain.

F. T.

Pour la visite de ce moulin, téléphonez au 02/761 27 65.

LE PRINTEMPS DES BATRACIENS



Ce bulletin couvre la période qui va de décembre 95 à fin février 96.

C'est la raison pour laquelle nous évoquons déjà la période de migration des crapauds, grenouilles et tritons.

On s'en souviendra. Au printemps de cette année notre équipe a aidé des batraciens à rejoindre sans dégâts leurs étangs d'origine. C'était là le travail d'un petit groupe de volontaires aidés un soir par les participants à une promenade nature "à l'écoute des rapaces nocturnes", guidée par Brigitte Chivy, présidente d'Aves Bruxelles et, certains jours, par des jeunes ecologistes et étudiants qui s'étaient joints à cette activité avec enthousiasme.

Faut-il rappeler que les batraciens sortent de leur retraite hivernale lorsque le degré d'humidité est assez élevé et que la température nocturne est supérieure à 7 degrés.

Nous faisons appel à ceux qui désirent s'impliquer dans cette action et nous organisons le 30 janvier à 20 heures une réunion au siège de notre association : 3, rue de Fichermont, afin de mettre au point notre plan d'action "batraciens" en ce printemps 1996.

Veillez me téléphoner au n° 633 24 71 et confirmer votre présence à cette réunion. Nous pourrions y discuter un plan d'action qui renforcera notre efficacité.

Nous prenons également contact avec les responsables des écoles de Lasne et les groupes de scouts.

Johanna LEUPEN
responsable du groupe batraciens.



CHEVREUILS EN DANGER

Depuis l'inauguration de notre réserve du Ru Milhous, 3 chevreuils ont été écrasés par des automobiles rue de l'Abbaye. Ne serait-il pas temps d'installer là, entre autres, des panneaux signalant le passage de ces sympathiques habitants de nos bois, et d'inviter les automobilistes à plus de prudence ?



SECA - CHAUSSÉE DE LOUVAIN

UN GROS POINT NOIR EN PERSPECTIVE

Bien des Lasnois s'en sont avisés depuis la mi-octobre, car nombre de Lasnois passent par là tous les jours. On construit une nouvelle station service chaussée de Louvain, non loin du "Coq à Lasne", quasi en face de la station service existante et exploitée depuis plusieurs décennies.

Nous n'avons pas ici l'intention de contester le droit d'une société pétrolière (en l'occurrence, il s'agit de la société SECA) d'établir une station à proximité d'une autre. On peut d'ailleurs penser que si cette société le fait c'est qu'elle a calculé qu'à cet endroit une station de plus serait rentable. Il y a, en effet, de plus en plus de circulation sur cette chaussée et c'est ce dernier fait qui nous préoccupe.

Cela nous préoccupe parce que les Lasnois qui y passent aux heures de pointe, ou qui habitent le quartier, ou encore, qui y travaillent ou y font leurs courses éprouvent des difficultés de circulation. Or, on se pose quand même des questions :

1. Que va-t-il se passer dans quelques mois ou quelques semaines quand la nouvelle station sera opérationnelle et que les autos et les motos venant de Waterloo-Mont-St-Jean voudront aller s'y approvisionner ? Elles couperont nécessairement le flot de véhicules roulant en sens inverse et, si elles sont prudentes, elles devront s'arrêter, bloquant ainsi celles qui suivent.

Des choses de ce genre se produiront sûrement : elles s'observent déjà, et combien, à des endroits voisins sur plusieurs centaines de mètres, là où la chaussée ne comporte que 2 bandes de circulation.

2. Autre question qu'on se pose. Il faut savoir que la station service n'est que le premier élément de tout un complexe qui normalement doit s'édifier à l'arrière, complexe comportant des ateliers et des bureaux, pour lesquels la société Seca a reçu un permis de bâtir délivré à l'échelon provincial. Un des motifs qui ont pu jouer pour qu'un tel projet voie le jour est tout bonnement qu'au plan de secteur le terrain en cause a le statut de zone industrielle. Aussi à notre avis la vraie question est-elle : comment le flux de circulation supplémentaire qui accompagnera nécessairement les activités nouvelles sera-t-il absorbé par cette pauvre chaussée de Louvain, déjà tellement chargée ?

3. Enfin, la question majeure : qu'est-ce qui a pu déterminer l'autorité publique à délivrer le permis sans prendre aucune mesure propre à assurer la fluidité- et la sécurité- de la circulation, mises en péril par l'installation qu'elle autorise ?

C'est à se demander si cette autorité a bien procédé à un examen sérieux et approfondi de la situation avant de statuer sur la demande de permis.

La réponse à cette question sera peut-être apportée par un arrêt du Conseil d'Etat. Quelques habitants du voisinage du site se sont en effet cotisés pour introduire une requête en annulation du permis.

Nous apprenons que la Commune de Lasne

s'est portée intervenante dans cette instance, aux cotés des membres du Comité de quartier.

À ce stade nul ne sait si le permis de bâtir sera ou non annulé. Quoi qu'il advienne, nous ressentons comme impératif que le problème de circulation chaussée de Louvain soit résolu.

Dernière question, et celle-ci nous ne l'adressons plus aux pouvoirs publics, mais bien aux dirigeants de la Sté Seca.

Cette question est, en effet, une demande.

La société Seca ne pourrait-elle pas prendre, d'initiative, des mesures qui auraient dû lui être imposées lors de l'octroi du permis ? Comme créer, sur son terrain, des dégagements, rond-point et autres facilités qu'elle mettrait à la disposition de tous les usagers de la route ?

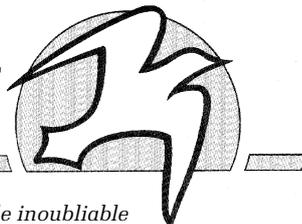
"Seca veille à votre sécurité" pourrait dire la publicité.

Pour une fois, la publicité dirait vrai !

Fernand DEBREYNE

Groupe Urbanisme et Aménagement du territoire.

Marquenterre®



Huit membres de Lasne Nature, gestionnaires de notre réserve naturelle du Ru Milhoux sont allés à la mi-octobre visiter la réserve naturelle modèle du Marquenterre, dans l'estuaire de la Somme, à 230 km de chez nous.

Après une nuit passée dans un petit hôtel sympathique des environs, nous arrivions à la réserve où son directeur M. Caruette nous avait invités.

Durant une heure, il répondit de fort bonne grâce, à toutes nos questions sur ce domaine de plus de 170 hectares dont la faune et la flore sont d'une grande richesse.

La réserve est ouverte au public et les visiteurs, qui sont chaque année plus nombreux, payent un droit d'entrée qui permet à la réserve d'assumer son autonomie financière et d'être gérée par des permanents à plein ou à mi-temps, sans faire appel au bénévolat.

Nous avons alors entamé ce que l'on appelle "le grand parcours" parsemé de 16 abris-cachettes d'où l'on pouvait observer les oiseaux sans en être vus.

Des boyaux de quelques centaines de mètres reliaient entre eux ces observatoires.

Une grande volière a été aménagée pour les oiseaux malades ou blessés qui y restent jusqu'à leur guérison.

Après le pique-nique, le directeur nous emmena admirer le coucher de soleil depuis un balcon de bois construit sur une butte.

Là, un spectacle inoubliable nous attendait : le coucher des aigrettes garzettes. Celles-ci arrivent de tous côtés et regagnent l'aire dont elles ont fait leur dortoir.

Ces oiseaux, originaires du Midi ont tendance, ces derniers temps, à remonter toujours plus haut vers le Nord.

Nous garderons un souvenir lumineux de cette journée et remercions M. Caruette pour sa réception.

Nous l'avons à notre tour invité à venir voir notre réserve l'an prochain. Ses conseils nous seront précieux.

Nous ramenons de là quantité d'enseignements et d'idées dont certains nous aideront dans notre travail, même si l'étendue de nos deux réserves et leur nature très différentes sont sans commune mesure.

Le lendemain, avant notre rentrée au pays, nous sommes allés au Cap Gris-Nez, lieu de belles promenades et d'observation, entre autres, du vol des Macreuses brunes et des Fous de Bassan.

Eric de MEVIUS

Conservateur de la Réserve naturelle du Ru Milhoux

Domaine du MARQUENTERRE
F 80120 SAINT QUENTIN EN TOURMONT
(près de RUE, non loin d'Abbeville).
Tel. : 22 25 03 06 Fax. : 22 25 08 79 (préfixe : 00 33)

NOTRE RÉSERVE A BESOIN DE VOUS !

Nombreux sont ceux qui en 1992 ont souscrit des parts qui nous ont permis d'acquérir le terrain qui est devenu notre RESERVE NATURELLE DU RU MILHOUX.

Cette réserve est gérée par un petit groupe de bénévoles, mais ce petit groupe ne suffit pas à la tâche.

La réserve du Ru Milhoux est NOTRE réserve à TOUS, VOTRE réserve, et NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE.

Que vous habitiez Lasne, les environs ou la ville, voilà une belle occasion de passer quelques heures au grand air et de manifester votre attache-

chement à notre environnement ; une journée ou même une demi-journée de travail suffiront à notre bonheur et surtout à celui de la nature.

Les outils sont sur place à votre disposition, mais une fourche, un sécateur, des cisailles sont toujours bienvenus. A l'heure de midi une soupe bien chaude vous sera servie.

Dates de gestion (toujours le samedi) dans notre agenda de dernière page

Confirmez votre présence le jour de votre choix en téléphonant le soir à notre responsable Erik Severin au 653 55 79.



ECHOS DES 4 COINS DE NOS 5 VILLAGES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LASNE NATURE ET MODIFICATION DES STATUTS

Notre comité a présenté à l'assemblée générale du 16 octobre son rapport d'activités 1994/95. Nous aurions aimé le publier dans ces colonnes, mais l'abondance des matières nous oblige à y renoncer. Nous enverrons ce texte aux personnes qui en feront la demande.



L'assemblée avait à se prononcer sur un changement à apporter à nos statuts. Dans les statuts d'origine il est spécifié que l'association est dirigée par un COMITE. Or, lors d'actions en justice que nous avons été obligés d'engager, des juristes nous ont fait remarquer qu'il était préférable que notre association ait à sa tête un CONSEIL D'ADMINISTRATION. L'assemblée unanime a approuvé cette idée et le moniteur publiera prochainement le texte qui précise que chaque fois que le terme "comité de gestion" apparaît dans nos statuts, il est remplacé par CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Didier Geluck
secrétaire de l'asbl

ARBRES ABATTUS

Il ne se passe pas un mois sans que nous recevions un appel téléphonique nous signalant l'abattage d'arbres. On nous demande : " Est-ce normal ? - Ont-ils le droit d'abattre ? - Ont-ils demandé une autorisation ? - " et surtout, nos correspondants s'inquiètent et demandent si les propriétaires replanteront de jeunes arbres.

Nous aussi, cela nous inquiète, car nous avons le sentiment que les autorités se contentent de dire à ceux auxquels elles autorisent l'abattage (quand cette autorisation est demandée !) qu'ils doivent replanter. Après cela, qui se soucie de vérifier si cette obligation a été respectée ?

Nous comprenons qu'il existe une exploitation forestière et que des arbres arrivés à maturité soient abattus et vendus. Nous comprenons que certains propriétaires désirent faire abattre quelques arbres dangereux. Ceux qui vont s'installer dans une zone boisée doivent savoir à quoi ils s'exposent et ne pas transformer l'endroit choisi en un désert. Il faut parfois se résoudre à abattre tel ou tel arbre, nous en convenons, mais ne le faisons qu'après mûre réflexion.

Quand on pense au temps nécessaire pour que les arbres atteignent leur plénitude, on a le coeur serré en voyant avec quelle désinvolture certains décident de les coucher à jamais sur le sol.

TERRAINS PENTUS

L'adaptation aux conditions locales pose encore d'autres problèmes. Telle personne acquiert un terrain en forte pente et au lieu d'exploiter cette déclivité pour y construire une maison adaptée à ce terrain, elle fait procéder à l'édification d'énormes remblais de terre, afin de disposer d'une maison sur un seul plateau. S'adapter aux conditions locales, éviter de tels bouleversements, c'est aussi respecter la nature.

IL Y A CONSTRUIRE ET CONSTRUIRE

Un ancien du village nous rappelait récemment que dans le passé, les habitants construisaient ou faisaient construire une maison destinée à leur usage, maison qui souvent s'harmonisait avec l'environnement.

Aujourd'hui, des promoteurs, connaissant parfois très mal le village, acquièrent des terrains aux meilleurs prix, spéculent, tentent d'y aménager des lotissements, d'installer des maisons qui devront plaire à tel ou tel genre de clientèle à laquelle ils tenteront de vendre leur " marchandise ".

Ils se soucient peu d'intégration dans le paysage, et les futurs propriétaires viendront s'installer dans des maisons qui n'auront même pas été pensées pour eux.

Sitôt dans leur maison à quatre façades, ces nouveaux propriétaires feront entourer leur terrain d'une haie à pousse rapide et s'isolent des voisins, du village dont ils ne verront bientôt plus rien, isolés derrière leurs murs de sapins ou autres thuyas.

STATION D'ÉPURATION DE PLANCENOIT

Les travaux, qui ont pris un important retard suite aux difficultés du terrain, sont enfin en voie d'achèvement.

Ce chantier qui a perturbé durant trop longtemps la paix de cette vallée et de ses rivières, va enfin disparaître et ce beau coin de notre village va retrouver, espérons-le, une heureuse harmonie.

Lors de l'enquête publique, nous nous déclarions une fois encore favorables à un tel projet de station, compte tenu de la nécessité absolue d'arrêter enfin la pollution permanente des sources de la Lasne.

Nous le faisons tout en attirant l'attention sur une série de dangers potentiels. De plus, nous demandons le remodelage du paysage par des levées de terre et des plantations destinées à masquer l'ouvrage et à réduire les éventuelles nuisances sonores. Des architectes paysagers, ont dressé des plans qui ont été approuvés. Ces travaux d'aménagement commenceront incessamment.

À RANSBECK

Au moment de boucler ce bulletin, nous apprenons qu'une demande de certificat d'urbanisme n° 2 a été déposée à la Commune pour des constructions projetées entre la place de Ransbeck et la rue du Mont Lassy. Ce document est en fait un dossier par lequel les pouvoirs publics sont priés de se prononcer sur la recevabilité d'une demande éventuelle de permis de bâtir ou de lotir. Un plan succinct d'implantation est joint au dossier. Il s'agirait de placer là 32 logements et bureaux, le terrain ayant une superficie de 1 Ha 20. Une grande émotion règne dans les environs et un comité de quartier a été constitué. Nous étudions le dossier et ferons nos remarques éventuelles dans les délais impartis.

Suite au prochain numéro.

EXPOSITIONS À LASNE

GALERIE D'ART NAÏF - rue de la Lasne, 140 • Tel. : 654.19.33.

Jusqu'au 7 janvier 96, Eliane ABSOLON et Le Concours international d'ART NAÏF.

Du 13 janvier au 3 mars 96 : SALON D'ENSEMBLE.

INTERNATIONAL ART GALLERY - Bois Lionet, 16 • Tel. : 633.18.06.

Du 9 décembre 95 au 7 janvier 96 - CABINET PARTICULIER 1945-1995.

Salon d'ensemble réunissant les oeuvres de plus de 40 artistes.

Du 13 janvier au 11 février 96 : Peintures de Philippe DEQUESNE.

Du 17 février au 17 mars 96 : Sculptures de E. DELBRASSINNE.

La galerie est ouverte pendant les expositions tous les jours de 11 à 19 h sauf "Cabinet particulier" de 14 à 19h ou sur rendez-vous. Fermé les mercredis non fériés.

GALERIE TRIÈDRE - rue du Try Bara, 18 • Tel. : 633.19.39.

Jusqu'au 10 décembre 95 : Exposition sous le thème: FÉMINAIRES.

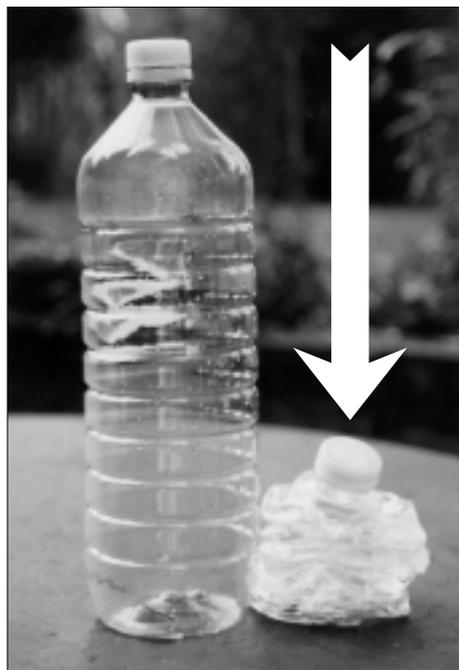
Roger SEVERIN, Marie ASKENASI et Franco D'ANNA. Ouvert du jeudi au dim. de 14 à 18 h.



Déchets : un pas en avant... deux en arrière

BULLES VOYAGEUSES

Certaines bulles pour bouteilles de verre ont été enlevées en divers lieux tandis qu'ailleurs il est question d'en augmenter le nombre... mais il y en aura moins au total que dans le passé. Alors que depuis des années les habitants avaient fini par comprendre l'utilité des bulles et du triage de certains déchets, voici que l'on revient en arrière. Bien sûr, les endroits n'ont-ils pas toujours été bien choisis. Bien sûr, le déversage de bouteilles de verre à toutes heures du jour ou de la nuit devenait-il insupportable pour certains riverains. Cependant, nous pensons que si l'on avait voulu limiter à certaines heures ces déversages et SURTOUT si l'on avait infligé des amendes sévères à ceux qui se mettaient en contravention, on n'en serait pas là. On aurait dû le faire également pour ceux qui, au mépris de tout savoir vivre, jettent n'importe quoi, n'importe où.



Certains pays ont éduqué leurs citoyens à la propreté et au respect de l'environnement en faisant payer des amendes, parfois énormes aux contrevenants. Faudra-t-il appliquer des méthodes semblables à nos concitoyens réputés pourtant gens de bon sens ?

Voici la liste des endroits où des bulles à verres continueront à être présentes: 2 au Centre sportif de Lasne - 2 à celui de Maransart - 2 rue du Village à Couture - 1 route de Genval (coin du Gros Tienne) - 1 rue de la Bachée à Plancenoit - 1 place de Renival - 1 rue des Saules à Ransbeck.

BOUTEILLES DE PLASTIQUE

Toutes ces bulles seront retirées très prochainement. Nous sommes invités à déposer ces bouteilles au parc à conteneurs de Rixensart.

On peut cependant réduire de 3/4 le volume de ces bouteilles vides par un procédé très simple: les aplatir comme l'indique notre photo. Il suffit après avoir enlevé le bouchon, de les presser de haut en bas, et de revisser ce bouchon afin qu'elles ne se redéplient pas. Une autre façon simple est d'y verser un fond d'eau bouillante, ce qui les ramollit et facilite la compression. Certains écrasent simplement les bouteilles en les piétinant. Les bouteilles vides que vous stockez ainsi prennent donc beaucoup moins de place chez vous avant d'aller à Rixensart...ou dans vos poubelles.. Quand on sait le nombre énorme de bouteilles d'eau consommée dans nos contrées, (alors que bien souvent, l'eau de distribution ferait l'affaire et ne coûte que quelques centimes au litre, même avec un prix de l'eau en augmentation constante !), on mesure l'intérêt de réduire le volume des déchets.

PAPIERS ET CARTONS

Leur ramassage mensuel à domicile, surtout quand celui-ci sera bien rodé, rendra inutile le maintien des bulles de ce type. Nous sommes dans l'impossibilité de vous donner à

ENLÈVEMENT DES GROSSES PIÈCES

DÉCEMBRE 1995

VENDREDI 1er dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du vendredi, LUNDI 4 dans les rues du lundi, MERCREDI 6 dans les rues du mercredi, MARDI 10 dans les rues du mardi et JEUDI 12 dans les rues du jeudi.

FÉVRIER 1995

VENDREDI 2 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du vendredi, LUNDI 5 dans les rues du lundi, MERCREDI 7 dans les rues du mercredi, MARDI 13 dans les rues du mardi et JEUDI 15 dans les rues du jeudi.

La clôture de ce numéro, les dates de ramassage des papiers et cartons en 1996. Les services communaux nous assurent que la liste de ces dates fera l'objet d'un communiqué "toutes boîtes" prochainement.

DÉCHETS DE JARDINS

Pas de nouvelles à ce sujet, mais l'idée de leur récolte à domicile et du broyage sur une aire spécialement aménagée fait son chemin. Cela permettrait d'éviter les déversages anarchiques qui ont lieu sur nos talus, chemins et sentiers (lors d'une promenade récente, j'ai failli m'étaler dans un tas d'herbes pourrissantes et gluantes) quand ce n'est pas sur un terrain "libre" d'occupation, ou... chez un voisin.

Bien sûr, il y a la solution du fameux compost dont nous avons traité dans notre précédent numéro. Il avale, lui, nos déchets de cuisine, une partie de la tonte de nos pelouses, les feuilles et autres déchets de jardins, et nous fournit un humus riche pour nos cultures.

Il y a, enfin, le compost de broussailles auquel nous consacrons une étude en pages 6 et 7 de ce numéro.

Didier GELUCK

CARTES DE VOEUX, CARTES POSTALES, CARTES DES CHEMINS ET SENTIERS

CARTES DE VOEUX:

Cartes doubles avec vue de votre choix, formule manuscrite " Meilleurs voeux " + enveloppe .

ENCORE 14 MODÈLES DISPONIBLES :

n°1 : Place d'Ohain - n°4 : Place de Plancenoit (nuit)- n°5 : Vallée du Smohain - n°6 : Petit pont sur la Lasne - n°8 : Maison Chemin de Plancenoit- n°9 : Centre de Lasne - n°10 : Porte "W" à Aywiers - n°11 : Ferme de la Kelle - n°12 : Rues Chêne au Corbeau et Croix Rolland - n°13 : Place d'Ohain (kiosque) - n°15 : Place de Plancenoit (jour) -n°18 : Porte St-Benoît (Aywiers) - n° 19 : Eglise St-Etienne d'Ohain (gros plan) - n°20 : Eglise St Etienne (dans paysage) .

Verser la somme correspondante au nombre de cartes commandées x 30 F au compte 001 2326233 55 de Lasne Nature. Votre com-

mande vous sera expédiée dans les 48 heures de la réception de votre versement.

CARTES POSTALES:

Les cartes de la liste ci-contre sont toujours disponibles: 20 F la carte à verser au même

compte.

CARTES DES CHEMINS ET SENTIERS:

Au 10.000 e, format 90 x 90, disponibles en noir et blanc (200 F) ou colorisées à la main (400 F) à verser au compte ci-contre.

COTISATIONS

Cotisation annuelle, à verser à n'importe quel moment de l'année (minimum : 300 F...pas de maximum !) au compte 001 2326233 55 de Lasne Nature, 1380 LASNE.

Si vous trouvez dans ce bulletin un formulaire de versement et si vous êtes membre de l'asbl, ne pensez pas qu'il s'agit d'un rappel. Ce formulaire est destiné aux personnes qui ne le sont pas encore.

Notre bulletin est distribué dans TOUTES les maisons de Lasne, à ceux qui sont ou ne sont pas membres de Lasne Nature. Notre publication peut être éditée régulièrement grâce aux cotisations de nos membres.

FAITES-VOUS MEMBRE, AIDEZ-NOUS À POURSUIVRE NOTRE TRAVAIL. EN CETTE FIN D'ANNÉE, OFFREZ UNE COTISATION À VOS PROCHES. Merci pour votre aide.



AGENDA

DECEMBRE 95	
DIMANCHE 3	Journée de découverte de la VALLÉE DU HAIN (sous Braine-l'Alleud) Réservation souhaitée chez M.R. Schonaerts (384.88.89) - R.V. 10h gare de Braine-l'Alleud. Prévoir pique-nique, bottes, jumelles etc. PAF: 50 F, membres Cercles Guides Nature: 20 F.
SAMEDI 9	JOURNÉE DE GESTION DE NOTRE RÉSERVE NATURELLE du RU MILHOUX. Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (par chemin à la Croix). Bienvenue à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Confirmez votre venue aux n° 653 55 79 ou 633 30 29.
DIMANCHE 17	EXCURSION guidée par M. Collieters (02/ 735 17 93) au PARC DE WOLUWÉ : LES EMPREINTES DE L'ECORCE DES ARBRES. R.V. à 9h30 devant l'entrée du Musée du tram (av.de Tervueren) à Woluwé-St-Pierre. Emporter papier A4, crayon gras, papier collant. Bottes. PAF 50 F, membres Cercles Guides Nature: 20 F.
PAS DE RÉUNIONS SENTIERS ET LASNE NATURE EN DÉCEMBRE	
ATTENTION ! PROMENADE SURPRISE ! EN CAS DE CHUTE DE NEIGE avant une fin de semaine, promenade improvisée le premier samedi enneigé. THÈME: TRACES DANS LA NEIGE. Départ 10h parking ancienne gare de Maransart. Pour confirmation, téléphonez au 633 30 24	
JANVIER 96	
SAMEDI 13	JOURNÉE DE GESTION DE NOTRE RÉSERVE NATURELLE du RU MILHOUX. Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (par chemin à la Croix). Bienvenue à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Confirmez votre venue aux n° 653 55 79 ou 633 30 29.
MARDI 16	NOTRE CADEAU DE NOUVEL-AN : CONFÉRENCE ILLUSTRÉE par Damien HUBAUT Photographe : GRUES HUPPÉES et OISEAUX de NOS JARDINS 20h au Centre Sportif et Culturel de LASNE - Entrée libre.
JEUDI 25	À 18h30 : Réunion du GROUPE SENTIERS. À 20h : Réunion mensuelle de LASNE NATURE. Bienvenue à tous. Centre sportif et culturel de MARANSART, rue de Colinet.
MARDI 30	Réunion de préparation à l'OPÉRATION BATRACIENS du printemps. 20h au siège de l'association : 3, rue de Fichermont. Confirmez votre présence au numéro 633 24 71.
FEVRIER 96	
SAMEDI 24	JOURNÉE DE GESTION DE NOTRE RÉSERVE NATURELLE du RU MILHOUX. Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (par chemin à la Croix). Bienvenue à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Confirmez votre venue aux n° 653 55 79 ou 633 30 29.
JEUDI 29 Vous avez bien lu : 29 !	À 18h30 : Réunion du GROUPE SENTIERS. À 20h : Réunion mensuelle de LASNE NATURE. Bienvenue à tous. Centre sportif et culturel de MARANSART, rue de Colinet.
LES JOURNÉES DE GESTION SUIVANTES SONT FIXÉES AUX SAMEDIS 16 MARS ET 13 AVRIL.	
<p>Des séances d'information concernant le SCHÉMA DE STRUCTURE ET LE NOUVEAU RÈGLEMENT D'URBANISME</p> <p>(voir notre article en pages 1 et 2) seront organisées en ce début d'année par la Commune.</p> <p>Les dates ne nous sont pas encore connues au moment de mettre sous presse.</p> <p>Elles seront communiquées en temps voulu par les services compétents. Participez-y nombreux.</p>	

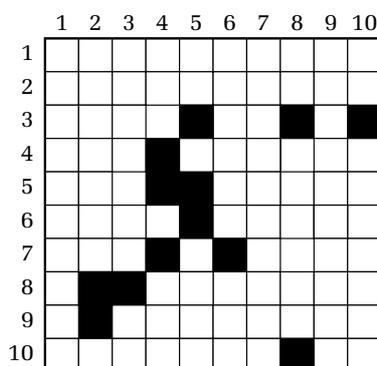
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Renonculacée. • 2. Il veille à l'environnement. • 3. Chat dans le langage enfantin. - Romains. • 4. Un peu d'ombre. - En Belgique, construction abritant une statuette. • 5. Trait de lumière venant de l'Est. - Petite région fertile. • 6. Onomatopée. - Arrêt de circulation. • 7. Peut être fin de phrase. - Prénom. • 8. Oiseaux coureurs. 9. (Me) démenai. • 10. Poissons. - Pronom.

Verticalement

1. Elle plane sur l'eau. • 2. Coupant le sommet. • 3. Il aère la terre. - Celui de la clarinette se perd dans une chanson. • 4. Lettre. - Début de cécité. • 5. Exclamation. - Étouffe le rire. • 6. Habitants. - Manche. • 7. Clignements. • 8. Bien connue des cruciverbistes. - Postures de yoga. • 9. Ferai usage. • 10. Personnel. - Pourrait être sessile.



SOLUTION DU N° 23

